

LÉON SALEFRANQUE

État général et comparatif du régime fiscal de la France

Journal de la société statistique de Paris, tome 53 (1912), p. 565-575

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__565_0

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

V

ÉTAT GÉNÉRAL ET COMPARATIF DU RÉGIME FISCAL DE LA FRANCE

Déférant au désir que nous avaient exprimé nos confrères de l'Académie de législation de Toulouse, nous leur avons fait, récemment, une communication sur *l'État général et comparatif du régime fiscal de la France*. Nous y avons examiné, dans leur ensemble, les ressources qui alimentent tant le budget de l'État que ceux des départements et des communes et, tout particulièrement, l'assiette, les conditions de perception et les tarifs de chacun de nos impôts, dont nous avons indiqué le rendement à diverses époques.

En ce qui concerne le budget de l'État, nous avons pris comme termes de comparaison les années 1830, 1851, 1869, 1875, 1880, 1900 et 1910, dernier exercice pour lequel le *Compte définitif des recettes*, annuellement rendu par le ministre des Finances, était publié au moment de la rédaction de notre travail. Nous y avons

ajouté les évaluations budgétaires de 1912, d'après le projet de budget déposé sur le bureau de la Chambre.

La classification que nous avons suivie dans notre examen est celle des *Comptes définitifs*, à peine modifiée sur quelques points, afin d'établir une démarcation plus complète entre les recettes fournies par les différentes taxes et les recettes budgétaires ne procédant pas de l'impôt.

Les *Situations financières des départements*, publiées depuis 1885 par le ministère de l'Intérieur, nous ont également permis de fixer le rendement des produits départementaux; mais, ces situations présentant les recettes départementales dans un ordre tout différent de celui adopté pour le budget de l'État, nous nous en sommes tenu au cadre des *Comptes définitifs*.

Les renseignements donnés en ce qui concerne les budgets de cette catégorie portent seulement sur les années 1885, 1890, 1900 et 1910, aucun document suffisamment probant ne nous ayant fourni des chiffres utilisables pour la période antérieure.

Si nous avons pu, comme nous venions de le faire pour l'État et les départements, passer la revue des recettes communales et les présenter dans le même cadre, les renseignements nécessaires nous ont le plus souvent fait défaut pour en fixer exactement l'entier rendement. Les résultats des comptes des communes n'ont été, en effet, qu'exceptionnellement centralisés en vue de dresser un tableau d'ensemble de leur situation financière. Effectuée pour la première fois en ce qui concerne l'exercice 1836, cette opération n'a été renouvelée depuis que pour 1862, 1868, 1871 et, en dernier lieu, 1877, conformément aux prescriptions de la loi de finances du 30 mars 1878.

Depuis 1878, le ministère de l'Intérieur publie sans doute, annuellement, une *Situation financière des communes*, mais ce document est établi au vu non des comptes, mais des budgets. Les chiffres qu'il fournit ne représentent pas, comme pour l'État et les départements, des recettes réalisées, mais seulement des prévisions de recettes; encore ces prévisions sont-elles incomplètes, notamment en ce qui touche les recettes extraordinaires (1). Nous avons, néanmoins, essayé de chif-

(1) L'Académie a naturellement porté sa principale attention sur les questions de législation; mais elle n'en a pas moins été particulièrement frappée des lacunes qu'on constate dans les documents budgétaires en ce qui a trait aux finances départementales et communales.

« On ne s'explique pas, porte le compte rendu de ses séances relatant les opinions émises au cours de la discussion, qu'alors que l'État présente annuellement l'état de ses recettes et de ses dépenses dans des cadres parfaitement clairs et complets, des règles identiques ne soient pas suivies par les départements et les communes, et que les résultats de ces différents budgets ne soient groupés dans aucun document officiel.

« Personne assurément ne se méprend sur l'intérêt considérable que présenterait l'insertion, dans le volume annuel des *Comptes de l'administration des Finances*, de tableaux d'ensemble des dépenses et des recettes des budgets de l'État, des départements et des communes, comprenant, dans des cadres identiques et par grandes divisions, d'un côté *toutes les dépenses*, de l'autre *toutes les recettes* en distinguant entre les ressources provenant de l'impôt et celles ayant une autre origine et particulièrement l'emprunt, complétés ensuite par un bilan général.

« Aucune mesure n'a cependant été prise dans cet objet, à quelque époque que ce soit. On peut, semble-t-il, en trouver le motif dans cette circonstance que la centralisation des résultats budgétaires des départements et des communes est effectuée non par le ministère des Finances, mais par celui de l'Intérieur, dont dépend l'administration départementale et communale.

• Cet état de choses ne peut constituer un sérieux obstacle à la réalisation de ces *statistiques*. Les

frer, le plus approximativement possible, l'ensemble des charges communales, en indiquant, d'ailleurs, les sources accessoires auxquelles nous avons dû puiser.

Cette communication, où la part faite à la statistique n'est pas moins large que celle consacrée à la législation, rentrait tout naturellement dans le cadre des travaux de la Société de Statistique, mais son étendue n'en aurait pas permis l'insertion dans le *Journal*. Nous en avons extrait les résultats généraux, inscrits dans trois tableaux respectivement consacrés aux recettes de l'État, des départements et des communes et que nous avons émargés des notes nécessaires. Nous donnons, dans un quatrième, les résultats de la ville de Paris (1).

Il résulte de ces tableaux que les ressources provenant de l'impôt se chiffrent aujourd'hui :

	Millions de francs
Pour le <i>budget de l'État</i> , à	3.635,0 (2)
Pour les <i>budgets départementaux</i> , à	286,4 (3)
Pour les <i>budgets communaux</i> , approximativement à	963,2 (4)
Soit, au total, à	4.884,6 (5)

C'est donc, en chiffre rond, à 4 milliards 900 millions qu'on peut approximativement évaluer les charges fiscales du pays. Ces charges sont évidemment considérables; elles ne dépassent cependant pas ses forces contributives. Cette masse d'impôts est, en effet, recouvrée sans pénalités effectives élevées, presque sans poursuites, et elle ne laisse qu'un déchet tout à fait insignifiant.

LÉON SALEFRANQUE.

TABLEAUX

- I. **Budget de l'État.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1830, 1847, 1851, 1869, 1875, 1880, 1890, 1900, 1910).
- II. **Budgets départementaux.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1885, 1890, 1900, 1910).
- III. **Budgets communaux.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1836, 1846, 1862, 1868, 1877, 1880, 1890, 1900, 1910).
- IV. **Budgets de la ville de Paris.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1860, 1868, 1877, 1880, 1890, 1900, 1910).

comptables des départements et des communes, qui sont en même temps ceux du Trésor ou dépendent du service de la Trésorerie, pourraient, en effet, si des instructions en ce sens leurs étaient données par le ministre des Finances, fournir les états de recettes et de dépenses nécessaires à l'établissement des tableaux dont il s'agit, qui, successivement récapitulés par cantons, arrondissements et départements, permettraient au ministère d'établir des tableaux d'ensemble, et de dresser ensuite, par doit et avoir, le bilan général des finances publiques. »

La Société de statistique ne peut certainement que s'associer à ces desiderata.

(1) Les résultats de la ville de Paris sont compris dans ceux du tableau III.

(2) Impôts : 3 milliards, 45 millions 6. — Monopoles : 582 millions 9 (net). — Produits divers : 6 millions 5.

(3) Impôts : 261 millions 4. — Produits divers : 25 millions.

(4) Impôts : 832 millions 9. — Monopoles : 100 millions. — Relèvement sur le produit des concessions dans les cimetières : 30 millions 3 (Il paraît justifié de considérer comme équivalant à impôt la plus grande partie du bénéfice [40 millions] que les communes retirent de cette catégorie de concessions.)

(5) Comp. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1896, 399 et 1897, 55.

TALBEAU I BUDGET DE L'ÉTAT. — Situation d'ensemble des recettes, à diverses époques (en millions de francs) 1830-1910

NOMBRES D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	1830	1847	1857	1869	1875	1880	1890	1900	1910	OBSERVATIONS	NOMBRES D'ORDRE
										(A)		
	§ 1. — IMPOTS											
	I. — Contributions directes :											
1	Contribution foncière.	483,7	430,8	463,9	476,4	476,2	479,2	206,4	490,7	203,8	(A) L'exercice 1910 est le dernier pour lequel le <i>Compte définitif des recettes</i> a été publié. — Ce document doit être distribué aux Chambres à l'ouverture de la session ordinaire qui suit la clôture de l'exercice. Le compte de 1910 a paru, en conséquence, en janvier 1912.	1
2	— personnelle-mobilière.	31,9	41,8	43,2	54,7	59,3	63,8	84,2	97,0	108,0		2
3	— des portes et fenêtres.	21,3	29,2	30,2	39,9	41,7	44,3	55,1	62,2	69,3		3
4	— des patentes.	27,5	37,5	39,6	73,6	123,4	106,3	119,7	133,0	154,1		4
5	Autres recettes.	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1		5
6	TOTAL (contributions directes).	259,4	300,4	277,7	345,3	401,6	394,6	466,4	484,0	536,3		6
	II. — Taxes assimilées aux contributions directes :											
7	Taxes diverses.	1,0	1,7	4,7	6,9	24,9	25,0	29,0	40,0	50,4	(B) Le prélèvement du dixième sur les produits nets des octrois, effectué au profit du Trésor jusqu'en 1852, était compris, au budget de l'Etat, dans les produits divers des contributions indirectes. Ce prélèvement s'est élevé à : 4 millions 5 (1830); — 5,5 (1847); — 7,1 (1851).	7
	III. — Enregistrement :											
8	Droits à titre onéreux.	19,4	23,4	17,4	33,7	62,5	75,8	70,9	81,5	91,4	(C) Nous avons cru devoir rétablir ici, afin d'assurer la comparaison exacte des produits, le montant de l'impôt du dixième sur les <i>chemins de fer</i> , distrait des recettes de 1869 dans le <i>Compte définitif</i> de cet exercice à raison de son attribution à la caisse d'amortissement.	8
9	— sur les mutations.	46,9	24,3	20,7	24,5	4,7	35,2	36,3	23,7	21,9		9
10	Ensemble.	1,9	3,2	3,1	4,5	4,7	5,6	5,6	6,2	13,2		10
11	Droits sur les actes civils, administratifs et de l'état civil.	6,5	13,4	15,1	16,2	12,5	5,2	7,7	8,5	12,9		11
12	Droits sur les actes judiciaires et extrajudiciaires.	151,9	227,6	198,5	368,4	453,0	549,9	539,1	575,8	692,5		12
13	Droits d'hypothèques.											13
14	Recettes diverses.											14
15	TOTAL (enregistrement).											15
	IV. — Timbre :											
16	Actes et écrits assujettis au timbre de dimension.		31,0	29,3	42,7	51,0	55,3	56,9	48,7	41,6	(D) Les produits des paragraphes 4 et 6 sont bloqués dans les comptes anciens.	16
17	Actes, contrats et pièces assujettis au timbre spécial.		3,9	3,8	17,4	50,2	59,4	69,3	81,9	103,7		17
18	Effets de commerce et valeurs mobilières (timbre proportionnel).		4,9	5,0	23,6	51,8	31,9	38,8	45,2	93,1		18
19	Recettes diverses.		6,0	6,7	11,0	2,1	1,8	1,5	0,7	0,8		19
20	TOTAL (timbre).	29,5	45,8	44,8	94,7	155,1	148,1	166,5	176,5	239,2	(E) Depuis 1893, le budget sur ressources spéciales ne figure plus dans les documents budgétaires, en addition au budget général. Nous avons, par suite, distrait les recettes de cette catégorie des budgets antérieurs qui les englobaient dans leur total général, mais nous en faisons état ici afin de reproduire le total des budgets tels qu'ils figurent dans les <i>Comptes définitifs</i> .	20
	V. — Impôt sur les opérations de bourse :											
21	Opérations traitées aux bourses de valeurs.											21
22	VI. — Taxe sur le revenu des valeurs mobilières et les revenus de certaines collectivités.					34,7	39,1	50,8	79,0	107,9		22
23	Droits de douane (importation, exportation, statistique).	99,0	89,7	83,9	71,8	173,2	250,7	330,4	411,4	541,4		23
24	Autres recettes.	55,2	62,5	27,7	25,8	36,5	31,6	38,9	42,3	46,9		24
25	TOTAL (douanes).	154,2	152,2	111,6	97,6	209,7	282,3	369,3	453,7	588,3		25

26	Droits sur les boissons	97,9	101,1	103,0	249,1	383,1	440,8	449,2	514,6	443,8	26	(F) Les recettes de l'Algérie ont varié, dans les Comptes définitifs de 1892 à 1900, l'objet d'états spéciaux, au lieu d'être englobées dans les recettes de la métropole. Nous avons procédé de même pour les budgets antérieurs, en ce qui concerne ces montants, dont nous indiquons le montant pour reconstituer les totaux des budgets tels qu'ils apparaissent dans les Comptes.
27	Autres recettes	(9) 33,3	55,5	(9) 47,6	(c) 79,1	224,6	179,3	183,7	63,5	208,5	27	Depuis 1901, l'Algérie est dotée d'un budget particulier, en vertu de la loi du 19 décembre 1900.
28	TOTAL (contributions indirectes)	131,2	156,6	150,6	328,2	607,7	620,1	632,9	678,1	652,3	28	
IX. — Droits sur les sucres :												
29	Produits encaissés par l'administration des douanes	"	48,9	36,2	48,7	61,5	87,5	38,5	24,3	29,4	29	
30	Produits encaissés par l'administration des contributions indirectes	"	23,6	33,5	65,0	119,4	91,2	133,7	180,0	137,5	30	
31	TOTAL (sucres)	"	72,5	69,7	113,7	180,9	178,7	172,2	184,3	166,9	31	
32	TOTAL du § 1 ^{er} (impôts)	726,9	956,5	857,6	1.354,8	2.067,6	2.237,8	2.426,2	2.678,2	3.045,6	32	
§ 2. — MONOPOLES ET EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DE L'ÉTAT												
33	Allumettes	"	"	"	"	16,6	16,3	15,0	31,8	41,7	33	
34	Tabacs	67,2	417,7	426,6	254,7	312,5	344,2	372,2	445,3	497,7	34	
35	Poudres	4,3	7,0	5,4	13,1	13,6	13,4	10,5	11,5	20,1	35	
36	Ensemble	71,5	124,7	132,0	267,8	342,7	373,9	397,7	458,6	559,5	36	
37	Postes	33,7	53,3	44,2	94,6	119,3	112,7	158,9	210,0	274,2	37	
38	Télégraphes	"	"	0,1	11,4	17,5	25,7	39,4	45,0	73,3	38	
39	Téléphones	"	"	"	"	138,4	"	"	16,0	30,6	39	
40	Ensemble	33,7	53,3	44,3	106,0	136,8	"	198,3	271,0	378,1	40	
41	Autres exploitations	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	10,0	17,4	14,6	41	
42	TOTAL du § 2 (monopoles)	105,4	178,1	176,6	374,0	479,7	542,5	606,0	747,0	952,2	42	(g) Les chiffres de cette ligne sont conformes à ceux des Comptes définitifs, sauf pour l'année 1869, dont le total se trouve majoré de 30 millions (Voir note c).
§ 3. — PRODUITS DOMANIAUX												
43	I. — Domaine non forestier	6,3	7,5	10,3	18,4	27,5	20,1	17,6	19,5	33,0	43	
44	II. — Forêts	24,9	29,4	26,5	10,4	38,9	36,4	26,2	33,4	35,2	44	
45	TOTAL du § 3 (domaine)	31,2	36,9	36,8	28,8	66,4	56,5	43,8	52,9	68,2	45	
46	Recettes globales du paragraphe	83,8	26,8	31,1	91,6	117,4	65,2	25,4	61,8	70,7	46	
§ 4. — PRODUITS DIVERS DU BUDGET (D)												
47	Recettes globales du paragraphe	83,8	26,8	31,1	91,6	117,4	65,2	25,4	61,8	70,7	47	
§ 6. — RECETTES D'ORDRE (D)												
48	Recettes en atténuation de dépenses	947,3	1.198,3	1.102,1	1.849,2	2.731,1	2.993,5	3.237,4	3.786,7	4.305,7	48	
49	Recettes d'ordre proprement dites	15,6	29,6	"	97,1	2,8	438,8	146,4	"	95,2	49	La dette publique de la France accusée, au 1 ^{er} janvier 1910, la situation suivante :
50	TOTAL du § 6 (recettes d'ordre)	962,9	1.227,9	1.102,1	1.946,3	2.733,9	3.432,3	3.383,8	3.786,7	4.305,7	50	Millions de francs
51	TOTAL des ressources ordinaires du budget	947,3	1.198,3	1.102,1	1.849,2	2.731,1	2.993,5	3.237,4	3.786,7	4.305,7	51	Rentes 3 % perpétuelles. 21.923,4
52	Ressources extraordinaires	15,6	29,6	"	97,1	2,8	438,8	146,4	"	95,2	52	Rentes 3 % amortissables 3.537,8
53	TOTAL du budget général	962,9	1.227,9	1.102,1	1.946,3	2.733,9	3.432,3	3.383,8	3.786,7	4.305,7	53	Annuités diverses. 5.970,9
54	Ancien budget sur ressources spéciales (E)	73,0	123,4	235,8	290,1	369,6	424,1	424,2	424,2	424,2	54	TOTAL. 31.432,1
55	Produits de l'Algérie (F)	"	12,7	14,6	17,2	26,6	32,9	45,4	68,1	"	55	
56	TOTAL des budgets (chiffres des Comptes définitifs) (G)	1.035,9	1.364,0	1.352,5	2.253,6	3.130,1	3.889,3	3.853,4	3.854,8	4.305,7	56	

TABEAU II

BUDGETS DÉPARTEMENTAUX. — Situation d'ensemble

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	1885 (A)	1890
	§ 1. — IMPOTS		
	I. — <i>Contributions directes</i> :		
1	Contribution foncière	101,3	96,8
2	— personnelle-mobilière	32,5	33,2
3	— des portes et fenêtres	12,4	11,5
4	— des patentes	25,1	21,7
5	TOTAL (contributions directes)	171,3	163,2
	II. — <i>Taxes assimilées</i> :		
6	Taxes diverses (c)	»	»
7	TOTAL du § 1 ^{er} (impôts)	171,3	163,2
	§ 2. — MONOPOLES ET EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES		
	»	»
	§ 3. — PRODUITS DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL		
8	Aliénations de propriétés départementales	0,7	0,5
9	Revenus des propriétés départementales	0,9	1,2
10	TOTAL du § 3 (domaine)	1,6	1,7
	§ 4. — PRODUITS DIVERS		
11	Produits éventuels divers (recettes non classées, remboursements de capitaux, subventions reçues des particuliers)	8,7	8,8
	§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES		
12	Dons et legs	0,2	0,1
13	Subventions de l'État et des communes	51,4	49,0
14	Autres ressources (d)	30,2	47,8
15	TOTAL du § 5 (ressources exceptionnelles)	81,8	96,9
	§ 6. — RECETTES D'ORDRE		
16	Recettes d'ordre en atténuation de dépenses	»	»
17	Recettes d'ordre proprement dites	»	»
18	TOTAL du § 6 (recettes d'ordre)	»	»
19	TOTAL des ressources normales des budgets départementaux	263,4	270,6
20	Ressources extraordinaires	37,1	20,8
21	TOTAL GÉNÉRAL des budgets départementaux	300,5	291,4

des recettes à diverses époques (millions de francs)

1885-1910

1900	1910	OBSERVATIONS	NUMÉROS D'ORDRE
107,5	136,3	(A) Première année pour laquelle la <i>Situation financière des départements</i> a été publiée.	1
40,3	53,4		2
14,5	22,3		3
26,9	43,4		4
189,2	255,4	(B) La dernière année pour laquelle la <i>Situation</i> a paru est 1907. Nous avons dû, par suite, procéder par évaluations pour 1910, sauf pour le paragraphe 1 ^{er} .	5
»	6,0	(C) Ces taxes n'apparaissent distinctement, dans les <i>Situations</i> , à aucune époque.	6
189,2	261,4	(D) Les excédents de recettes en fin d'exercice reportés à l'exercice suivant et les recouvrements sur exercices clos sont classés sous cette rubrique.	7
»	»		
2,3	2,0		8
2,3	6,0		9
4,6	3,0		10
10,7	40,0		11
0,04	0,6		12
67,2	240,0		13
55,3	125,0		14
122,5	365,6		15
»	»		16
»	»		17
»	»		18
327,0	675,0		19
45,1	75,0		20
372,1	750,0	<i>Dette départementale.</i> — La dette départementale peut être approximativement évaluée à 1 milliard au 1 ^{er} janvier 1910.	21

TABLEAU III BUDGETS COMMUNAUX. — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (en millions de francs) 1836-1901

NOMBRES D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	1836	1846	1862	1868	1877	1880	1890	1900	1910	OBSERVATIONS	NOMBRES D'ORDRE	
		(A)	(C)	(B)	(B)	(B)	(D)	(D)	(D)	(D)			
§ 1. — IMPOTS													
I. — Contributions directes :													
1	Contribution foncière.		31,1	49,4	55,2	74,6	81,9	91,8	103,3	123,4	(A) La première situation financière des communes, dressée au vu des comptes communaux, concerne l'exercice 1836. (Rapport au Roi par M. Gasparin, ministre de l'Intérieur, du 3 avril 1837). Nous avons dû prendre, en conséquence, cette année comme point de comparaison extrême.	1	
2	— personnelle-mobilière.	25,1	5,2	9,5	12,9	22,0	24,8	31,1	38,0	51,1			
3	— des portes et fenêtres.		2,4	5,6	8,9	13,8	15,5	18,2	22,2	31,1			
4	— des patentes (E).		5,5	14,3	16,8	34,3	35,9	38,3	46,2	66,6			
5	TOTAL (contributions directes).	25,1	44,2	78,8	93,8	144,7	158,1	179,4	209,7	272,2	(B) Cette opération a été renouvelée en 1862, 1868 et 1877. Nous avons, en conséquence, remplacé par ces années celles que nous avons choisies dans notre examen du budget de l'Etat.	2	
II. — Attributions sur impôts d'Etat :													
6	Taxes directes. (Contribution sur les chevaux, voitures, mules et mullets.)		"	"	"	0,6	0,5	0,6	0,6	0,9		(C) Nous avons trouvé, dans le Rapport adressé au ministre de l'Intérieur par la commission instituée par un décret du 30 mars 1850 pour examiner les questions relatives à la situation financière des communes et des départements, une situation se rapportant à l'année 1846 et dont les résultats nous ont paru pouvoir être utilement inscrits entre ceux de 1836 et de 1862.	3
7	— Redevances des mines.		"	"	"	"	"	"	"	1,4			
8	— Taxes (Permis de chasse.)	1,0	1,5	2,7	3,2	3,5	3,4	4,0	4,4	5,5			
9	— indirectes. (Vélocipèdes.)	"	"	"	"	"	"	"	1,4	"			
10	TOTAL (attributions sur impôts)	1,0	1,5	2,7	3,2	4,1	3,9	4,6	6,4	7,5	(D) Depuis 1878, le ministre de l'Intérieur publie annuellement une Situation financière des communes; mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer, cette situation est dressée, non au vu des comptes, mais des budgets. Les chiffres qu'elles fournissent ne représentent, par suite, que des prévisions budgétaires et non des recettes réalisées. Ce sont ces indications, qu'à défaut de chiffres absolus, nous utilisons pour les années 1880, 1890, 1900 et 1910 en en fixant plus exactement le quantum chaque fois que cela est possible, au moyen des Comptes de finances (impôts d'Etat) ou de statistiques directes (octrois	3	
III. — Taxes et perceptions municipales :													
11	Octrois	67,6	84,4	159,4	209,7	253,1	275,3	295,3	355,4	(F) 304,4		(E) D'après le rapport de M. Gasparin, ministre de l'Intérieur, du 3 avril 1837, nous avons dû prendre, en conséquence, cette année comme point de comparaison extrême.	4
12	Prestations et taxe vicinale.	"	32,7	48,9	52,9	54,9	60,4	59,8	59,0	61,1			
13	Taxe sur les chiens	"	"	5,4	6,0	6,8	7,2	8,7	9,3	10,9			
14	Taxes de remplacement des droits d'octroi	"	"	"	"	"	"	"	"	60,3			
15	Recettes diverses. (Droits de location des places dans les halles, foires et marchés, abattoirs, entrepôts; — de stationnement; — de voirie; — de péage, mesurage et jaugage)	16,0	21,1	43,4	69,1	48,5	47,3	57,1	88,7	115,0	(F) D'après le rapport de M. Gasparin, ministre de l'Intérieur, du 3 avril 1837, nous avons dû prendre, en conséquence, cette année comme point de comparaison extrême.	4	
16	Produits divers et amendes.	0,2	0,4	0,8	1,0	1,2	1,0	1,2	1,2	1,5			
17	TOTAL (taxes et perceptions municipales).	83,8	138,6	257,9	338,7	364,5	391,2	422,1	513,6	553,2			
18	TOTAL du § 1 ^{er} (impôts)	109,9	184,3	339,4	435,7	513,3	553,2	606,1	729,7	832,9			

19	Gaz	"	"	"	"	"	"	"	"	30,0	30,0	50,0	75,0	100,0
20	Inhumations	"	"	"	"	"	"	"	"	30,0	30,0	50,0	75,0	100,0
21	TOTAL du § 2 (monopoles)													
22	§ 3. — PRODUITS DU DOMAINE COMMUNAL													
22	Aliénations d'immeubles et rentes	2,3	9,7	25,4	17,7	26,3								
23	Concessions dans les cimetières (c)	"	"	"	"	"								
24	Eaux et forêts	20,6	29,4	39,8	41,2	35,4	60,0	70,0	100,0	125,0				
25	Intérêts de fonds placés au Trésor	1,4	3,3	4,9	4,6	8,4								
26	Loyers des propriétés communales	6,7	11,0	15,6	18,2	20,5								
27	Rentes sur l'État et les particuliers	3,6	3,9	5,5	5,3	6,1								
28	TOTAL du § 3 (domaine)	34,6	57,3	91,2	87,0	96,7	60,0	70,0	100,0	125,0				
29	§ 4. — PRODUITS DIVERS													
29	Recettes diverses non classées (remboursements de capitaux, etc.)	18,9	54,3	63,9	24,4	66,4	26,8	38,9	35,3	27,1				
30	§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES													
30	Dons et legs	0,1	2,7	3,8	3,9	3,3								
31	Subventions de l'État et des départements	"	"	23,9	43,0	52,4	475,0	400,0	645,0	560,0				
32	Autres ressources (H)	"	"	"	"	364,3								
33	TOTAL du § 5 (ressources exceptionnelles)	0,1	2,7	27,7	46,9	420,0	475,0	400,0	645,0	560,0				
34	§ 6. — RECETTES D'ORDRE													
34	Recettes d'ordre en atténuation de dépenses (rétribution scolaire; — taxes d'affouage, de balayage, de pavage, d'empierrement, de trottoirs)	"	"	"	"	"	55,0	80,0	75,0	100,0				
35	Recettes d'ordre proprement dites	"	"	"	"	"								
36	TOTAL du § 6 (recettes d'ordre)	"	"	"	"	"	55,0	80,0	75,0	100,0				
37	TOTAL des ressources normales des budgets	163,5	298,6	522,2	594,0	1.126,4	1.200,0	1.245,0	1.660,0	1.745,0				
38	Ressources extraordinaires (réalisations sur emprunts)	2,5	6,3	86,8	80,7	230,0	50,0	55,0	40,0	55,0				
39	TOTAL GÉNÉRAL des budgets communaux	166,0	304,9	609,0	674,7	1.356,4	1.250,0	1.300,0	1.700,0	1.800,0				

chiens). Mais ces situations, dressées à un point de vue spécial, ne fournissent pas le total des recettes communales, les indications relatives aux recettes extraordinaires, aux subventions étant incomplètes. Nous avons dû procéder, par suite, par évaluation pour certaines catégories de recettes. Ces évaluations sont distinguées, dans les colonnes 8 à 11, par des chiffres en italiques.

(E) Y compris les 8 centimes, sur le principal, attribués aux communes.

(F) Liquides : 87 millions 3; combustibles : 401,2; matériaux : 52,9; fourrages : 19,2; objets divers : 6,2; recettes accessoires : 0,04; ensemble : 304,4 perçus dans 1.522 octrois.

(G) Les Comptes définitifs des recettes permettent de fixer l'importance des concessions dans les cimetières pour 1900 et 1910 :
1900 : 65.827 perpétuelles ayant produit 14 millions 4 et 19.301 temporaires ayant produit 7 millions; ensemble, 86.128 concessions pour 21 millions 4.
1910 : 78.365 perpétuelles, ayant produit 17 millions et 94.203 temporaires ayant produit 5 millions 9; ensemble 102.568 concessions pour 22 millions 2.

Les chiffres des précédents exercices, bloqués dans les produits divers, ne peuvent être dégaçés.

(H) Les excédents de recettes en fin d'exercice reportés à l'exercice suivant et les recouvrements sur exercices clos sont classés sous cette rubrique.

Dette communale. — La dette communale accusée au 1er janvier 1910, la situation suivante :

Millions de francs

Paris 2.474,4
Autres communes 1.690,3
TOTAL 4.164,7

en augmentation de 283 millions 4 par rapport à 1900 (Paris, 87 millions 2; autres communes, 196,2).

TABEAU IV BUDGETS DE LA VILLE DE PARIS. — Recettes à diverses époques (en millions de francs) 1860-1910

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	1860 (A)	1868	1877	1880	1890	1900	1910	OBSERVATIONS	NUMÉROS D'ORDRE
	§ 1. — IMPOTS									
	I. — Contributions directes :									
1	Contribution foncière	0,8	0,9	7,7	7,9	12,4	13,5	15,0	(A) Nous avons pris comme point de comparaison extrême le budget de 1860, qui est le premier du Paris actuel.	1
2	— personnelle-mobilière	0,4	0,5	5,0	5,2	6,6	7,5	8,6		2
3	— des portes et fenêtres	0,2	0,2	2,8	2,9	3,1	3,4	3,7		3
4	— des patentes	1,4	1,9	8,3	8,4	9,1	10,0	12,0		4
5	TOTAL (contributions directes)	2,8	3,5	23,8	24,4	31,2	34,4	(B) 39,3	(b) Voici quelle a été, par contribution, la valeur du centime en 1910 : Contribution foncière 163.165; personnelle-mobilière 140.545; des portes et fenêtres 70.774; des patentes 275.589;	5
	II. — Attributions sur impôts d'État :									
6	Taxes directes { Contribution sur les chevaux, vol- tures, mules et mulets	»	»	0,04	0,04	0,04	0,04	0,1	(c) Alcools, 19 millions 8; — liquides, 20,5; — comestibles, 3,5; — combustibles, 13,0; — fourrages, 5,0; — matériaux, 10,3; — objets divers, 7,3.	6
7	Redevances des mines	»	»	»	»	»	»	»		7
8	Taxes indirectes { Permis de chasse	0,06	0,06	0,05	0,04	0,06	0,07	0,1		8
9	Vélocipèdes	»	»	»	»	»	0,2	»		9
10	TOTAL (attributions sur impôts)	0,06	0,06	0,09	0,08	0,1	0,3	0,2	(e) Abattoirs, 19 millions 8; — halles et marchés, 9,5; — poids public, 0,4; — voies et promenades publiques, 6,7; — voitures publiques, 22,4.	10
	III. — Taxes et perceptions municipales :									
11	Octrois	74,6	103,5	125,2	124,8	145,2	173,3	(d) 116,9	(e) Résultats de la régie intéressée en 1910; pour les années antérieures, les constatations portent sur les redevances versées à la ville par la compagnie concessionnaire.	11
12	Prestations et taxe vicinale	»	»	»	»	»	»	»		12
13	Taxe sur les chiens	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6		13
14	Taxes de remplacement des droits d'octroi	»	»	»	»	»	»	48,3		14
15	Droits de location des places dans les halles, foires et marchés, abattoirs, entrepôts, voies et promenades; — de stationnement; — de voirie; — de péage, mesurage et jaugéage	12,6	19,0	21,4	18,9	22,8	35,5	(d) 46,0	(f) Concessions perpétuelles et trentennaires, 1,6; — concessions temporaires, 1,3.	15
16	Produits divers et amendes	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	(g) Abonnement aux eaux de la ville et produit des canaux et divers immeubles dépendant des établissements hydraulique.	16
17	TOTAL (taxes et perceptions municipales).	87,7	123,1	147,3	162,4	168,8	209,6	212,2	(f) Stat. : 19 millions 7, dont 3,2 millions.	17

